



ELYCOOP

Société Coopérative de Production, SA SCOP à capital variable
Dont le siège est 26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE
Immatriculée au Registre du Commerce de Lyon sous le n° 429 851 637

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE Pour l'Assemblée Générale ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin à neuf heures, les sociétaires de la société Elycoop, société coopérative de production, société anonyme, à capital variable, se sont réunis sur convocation régulière de la présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Louis ESTEVE, Président du Conseil d'Administration. Est désignée comme secrétaire de séance Laure MANUEL. Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les sociétaires présents en entrant en séance.

Il constate au vu de la feuille de présence certifiée sincère et véritable, que la majorité requise à la prise de décisions à caractère ordinaire, étant présente ou représentée à l'Assemblée, celle-ci, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer. L'assemblée est composée de 42 sociétaires présents ou représentés sur un total de 75. Le quorum pour une assemblée générale ordinaire est fixé dans nos statuts à au moins un quart des droits de vote.

Pour être adoptée, chaque résolution doit obtenir une majorité des votes des associés présents ou représentés

Monsieur Louis ESTEVE met d'abord à la disposition des sociétaires les documents suivants, à savoir :

- Un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée ;
- Les pouvoirs des sociétaires représentés par des mandataires ;
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote ;
- Le rapport du Conseil d'Administration.

Il rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux sociétaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Monsieur Louis ESTEVE rappelle l'**ordre du jour**, à savoir :

- Modification du sociétariat avec l'élection de nouvelles et nouveaux sociétaires (Résolutions 1 à 7)
 - Madame Candice BARRET** entrepreneure salariée, domicilié à 69003 QUINCIEUX
 - Monsieur Sam BLAKAJ**, Directeur Général, domicilié à 93400 ST OUEN SUR SEINE
 - Monsieur Matthieu AVY**, entrepreneur salarié, domicilié à 69500 BRON
 - Madame Catherine BESNARD** entrepreneure salariée, domicilié à 69007 LYON
 - Monsieur Florent FAYOLLE** entrepreneur salarié, domicilié à 69009 LYON.
 - Monsieur Nicolas GUILLET** entrepreneur salarié, domicilié à 38800 Champagnier.
 - Madame Caroline GALUMBO** entrepreneure salariée, domicilié à 69200 VENISSIEUX.
- Modification du sociétariat suite à la perte de qualité de sociétaire lors de l'exercice 2024 clos (résolution 8)
- Comptes sociaux et rapport révision coopérative (résolution 9)
- Rapport spécial du commissaire aux comptes (résolution 10)
- Répartition du résultat (résolution 11)
- Admission au Conseil d'Administration (résolution 12)
- Pouvoirs (résolution 13)

Après discussion sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Louis ESTEVE soumet à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

1° RESOLUTION : ADMISSION AU SOCIETARIAT

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire **Madame Candice BARRET** entrepreneure salariée, domicilié à 69003 QUINCIEUX.

Sur un total de 42 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

42 votants se sont exprimés comme suit :

- 42 voix « Pour »
- 0 voix « Abstention »
- 0 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

2° RESOLUTION: ADMISSION AU SOCIETARIAT

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire **Monsieur Sam BLAKAJ**, Directeur Général, domicilié à 93400 ST OUEN SUR SEINE.

Sur un total de 42 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

42 votants se sont exprimés comme suit :

- 38 voix « Pour »
- 3 voix « Abstention »
- 1 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

3° RESOLUTION: ADMISSION AU SOCIETARIAT

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire **Monsieur Matthieu AVY**, entrepreneur salarié, domicilié à 69500 BRON.

Sur un total de 42 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

42 votants se sont exprimés comme suit :

- 42 voix « Pour »
- 0 voix « Abstention »
- 0 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

4° RESOLUTION: ADMISSION AU SOCIETARIAT

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire **Madame Catherine BESNARD** entrepreneure salariée, domicilié à 69007 LYON.

Sur un total de 42 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

42 votants se sont exprimés comme suit :

- 42 voix « Pour »
- 0 voix « Abstention »
- 0 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

5° RESOLUTION: ADMISSION AU SOCIETARIAT

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire **Monsieur Florent FAYOLLE** entrepreneur salarié, domicilié à 69009 LYON.

Sur un total de 42 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

42 votants se sont exprimés comme suit :

- 42 voix « Pour »
- 0 voix « Abstention »
- 0 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

6° RESOLUTION: ADMISSION AU SOCIETARIAT

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire **Monsieur Nicolas GUILLET** entrepreneur salarié, domicilié à 38800 Champagnier.

Sur un total de 42 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

42 votants se sont exprimés comme suit :

- 42 voix « Pour »
- 0 voix « Abstention »
- 0 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

7° RESOLUTION: ADMISSION AU SOCIETARIAT

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire **Madame Caroline GALUMBO** entrepreneure salariée, domicilié à 69200 VENISSIEUX.

Sur un total de 42 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

42 votants se sont exprimés comme suit :

- 42 voix « Pour »
- 0 voix « Abstention »
- 0 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

8° RESOLUTION : MODIFICATION DU SOCIETARIAT

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP constate la perte de la qualité de sociétaire des personnes suivantes lors de l'exercice social 2024 clos :

- BALANDRAS Edith
- BARRAT Nadine
- COULON Julie
- DEBARD Damien
- DELLA DORA Olivier
- DEMONCHAUX Sidonie
- DUCASSE Emmanuelle
- FERRERO VARSINO Marlène
- JUAN Karine
- KEIRE Johnny
- LALOY Catherine
- LEBLANC Camille
- LOMBARDO Stéphanie
- MERCIER Stéphane
- MORRE Hélène
- PASSAGNE Karine
- RAFFED Souhila
- SETTOUTI Belkacem
- THEBAULT Blandine
- TURLIER Philippe
- VIALLE Elodie

La perte de qualité de sociétaire intervenant avant/ou le 31/12/24, l'assemblée décide de procéder au remboursement du capital social, conformément à nos statuts, à l'issue de cette AG.

Sur un total de 49 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

49 votants se sont exprimés comme suit :

- 49 voix « Pour »
- 0 voix « Abstention »
- 0 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

9° RESOLUTION : COMPTES SOCIAUX ET RAPPORT RÉVISION COOPÉRATIVE

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP réunie en session ordinaire, après avoir entendu le rapport d'activité et de gouvernance et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024 et le bilan, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés.

Elle prend également acte de la lecture du rapport d'étape de révision coopérative.

Elle donne en outre quitus au conseil d'administration de sa gestion pour le dit exercice.

Sur un total de 49 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

49 votants se sont exprimés comme suit :

- 45 voix « Pour »

- 2 voix « Abstention »

- 2 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

10° RESOLUTION : RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP prend acte de la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et de l'absence de convention réglementée relevant de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce.

Sur un total de 49 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

49 votants se sont exprimés comme suit :

- 47 voix « Pour »

- 0 voix « Abstention »

- 2 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

11° RESOLUTION : RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Répartition du résultat au 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'affecter le résultat déficitaire de 2 170 € en report à nouveau négatif.

Sur un total de 49 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

49 votants se sont exprimés comme suit :

- 46 voix « Pour »

- 1 voix « Abstention »

- 2 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

12° RESOLUTION : ADMISSION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité d'administratrice **Maryvonne Fornos Fernandes** entrepreneure salariée associée, domiciliée 01120 LA BOISSE

Sur un total de 49 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

49 votants se sont exprimés comme suit :

- 48 voix « Pour »

- 0 voix « Abstention »

- 1 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

13° RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale des de sociétaires de la Société ELYCOOP confère tous pouvoirs à Monsieur Jimmy MERCANTE Directeur Général de la société, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Sur un total de 49 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

49 votants se sont exprimés comme suit :

- 48 voix « Pour »

- 0 voix « Abstention »

- 1 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12h00

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de séance et Laure MANUEL, Secrétaire de séance.

Louis ESTEVE
Président du CA

Laure Manuel
Secrétaire de séance